

## **Calendrier et informations à retenir**

***Il est recommandé d'imprimer et de conserver ce document***

**Préinscription en ligne jusqu'au 10 juillet 2020 midi.**

*En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, toutes les mesures préventives seront prises afin de sécuriser au maximum le déroulement des épreuves.*

### **Présentation :**

#### **▪ Préambule**

L'éveil violon s'adresse aux enfants scolarisés au CP , désirant commencer la musique en privilégiant la pratique collective.

Cette année est destinée à développer leurs aptitudes à la musique et les familiariser à la pratique d'un instrument par le biais du violon ou de l'alto.

Notre but est de favoriser les conditions qui vont permettre aux enfants d'aborder ensuite les activités en niveau « probatoire » dans les meilleures conditions possibles.

Nous tenons aussi à la complémentarité indissociable de la formation musicale et de l'apprentissage du violon/alto grâce à des cours d'éveil spécifiques.

#### **▪ Professeurs intervenants :**

**Formation musicale :** Mme Linda Libes

**Violon :** Mme Lucile Duran et Mme Stéphanie Pons

#### **▪ Déroulement des études sur l'année**

Nous articulerons l'année entre des cours collectifs, où seront pratiqués la formation musicale, la musique d'ensemble et des temps de cours individuels. L'ensemble de ces cours se dérouleront 3 fois par semaine.

La formation musicale aura une place prépondérante car elle est un véritable soutien au travail fait en cours de violon ; la plupart des morceaux chantés en formation musicale seront aussi joués au violon (et inversement).

#### **Fournitures pour l'année (dès la phase d'observation)**

Trousse avec : Crayon, gomme, Crayons de couleurs et 1 Porte vue où sera rangé le matériel de formation musicale et violon

#### **Horaires, lieux et jours (à partir d'octobre) :**

- Mercredi à l'antenne Jules Julien

13h30 : groupe 1 : formation musicale / groupe 2 : violon

14h30 : groupe 2 : formation musicale / groupe 1 : violon

- Vendredi site Larrey

16h30 : groupe 1 : violon

17h30 : groupe 2 : violon

- Samedi site Larrey

9h30 : groupe 1 : violon

10h30 : groupe 2 : violon

### ▪ **Évaluation de l'éveil violon**

Au-delà de l'apprentissage d'écoute, de coordination et des bases musicales, l'instrument à cordes tel que le violon ou l'alto requiert certaines prédispositions au départ afin que l'élève soit dans une découverte « plaisir » tout au long de l'année.

C'est pour cela que nous évaluerons vos enfants par :

- une concertation des professeurs après 3 séances de découverte courant Septembre
- deux petites auditions à huit-clos avec des professeurs du conservatoire courant décembre et fin juin
- un bulletin d'évaluation via le site du conservatoire à chaque semestre

A chaque étape, les enfants que l'on jugerait trop jeunes ou démotivés pour poursuivre cette aventure seront invités à rejoindre le cours d'éveil musical à l'antenne Jules Julien de 16h00 à 17h00 avec Mme Libes, soit dès fin septembre, soit fin décembre.

Un bilan sous forme de rendez-vous sera aussi proposé pour vous expliquer les raisons de ce choix.

### **Déroulement de l'année :**

Notre pédagogie privilégie le jeu et l'apprentissage ludique tout en conservant la rigueur propice à un démarrage sain sur le violon/alto.

- **Septembre : première période d'observation lors de 3 séances**

**Horaires et lieux :**

Mercredi 9 septembre, mercredi 16 septembre et mercredi 23 septembre entre 13h et 18h à l'antenne Jules Julien (début de chaque séance à l'heure précise).

Il est nécessaire que chaque enfant participe aux 3 séances afin de nous permettre de les connaître et mieux cerner leurs aptitudes.

**Note :**

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, toutes les mesures préventives seront prises afin de sécuriser au maximum le déroulement de cette période d'observation. Les enfants seront convoqués par groupe de 4. Les horaires de convocation seront suffisamment distants pour éviter que les enfants ne se croisent et pour permettre un nettoyage de salle approprié.

Nous demandons exceptionnellement qu'un seul parent accompagne chaque enfant et attende sur place lors de chaque séance (durée 45 minutes).

Les horaires de chaque séance vous seront communiqués dans la semaine précédant la 1ère séance.

Sur cette période, les enfants sont nombreux et font leurs « premiers pas sonores ». C'est une période d'adaptation de nouveaux rythmes scolaires et musicaux et nous discernons rapidement les enfants qui pourraient trouver cette cadence trop lourde. En fonction du nombre d'enfants inscrits, tous ne pourront peut-être pas poursuivre l'éveil violon.

**Évaluation sur :**

<b>comportement</b>	<b>oreille</b>	<b>corps</b>
Concentration Écoute des consignes Mémoire Plaisir	Justesse de la voix Imitation mélodique Imitation rythmique Ressenti de la pulsation	Gestion de l'espace Coordination des mouvements Souplesse Expression

- **Octobre à décembre : deuxième période d'observation**

C'est le vrai démarrage du graphisme en formation musicale et l'apprentissage de l'instrument. Tout en gardant une pratique orale majoritaire, le corps rentre plus en action grâce à des jeux rythmiques sur percussions en FM, introduction de pas dansés au violon, coups d'archet simples sur l'instrument et pose de doigts. L'expression et la fabrication des nuances commencent à voir le jour.

Évaluation sur les mêmes critères que la première période mais plus affinée.

- **Janvier à juin : troisième période d'apprenti élève**

C'est une période d'approfondissement tant en formation musicale qu'en violon/alto.

C'est à partir de ce moment que nous inviterons les parents, sur des temps individuels, à venir observer leurs enfants en cours. Nous voulons aussi que vous puissiez partager l'accompagnement du travail à la maison dans les meilleures conditions.

En fin d'année, nous ferons le point sur les motivations et desiderata des enfants pour la poursuite du violon ou de l'alto, ou la réorientation vers un autre instrument.

Un examen sous forme de petit concert servira d'évaluation terminale.

**RENTREE A COMPTER DU LUNDI 5 OCTOBRE 2020**

## TARIFS APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

**A l'issue des tests d'admission** quelle que soit la discipline, pour votre inscription définitive, vous devrez fournir les pièces suivantes :

- **Justificatif de domicile au nom du représentant légal ou de l'élève** (seul un des documents suivants sera accepté): Photocopie de la facture d'électricité, de téléphone fixe ou internet, d'eau, de gaz, d'assurance habitation de moins de trois mois. Les étudiants résidant en chambre universitaire ou en foyer devront fournir leur attestation 2020-21 au plus tard le 12 novembre 2020.
- **Photocopie Avis d'imposition français complet 2019 sur les revenus 2018** : pour les personnes vivant en couple et pour les enfants en garde alternée, fournir les deux avis d'imposition complets.

**IMPORTANT : aucune relance ne sera adressée en cas de pièces manquantes**

	FRAIS DE DOSSIERS PAR FAMILLE (3)	QUOTIENT FAMILIAL (5)	RESIDENT TOULOUSE (1) (6)		RESIDENT HORS TOULOUSE (1)	
			FRAIS DE SCOLARITE (4)		FRAIS DE SCOLARITE (4)	
			1er CURSUS	CURSUS SUPPLEMENTAIRE (7)	1er CURSUS	CURSUS SUPPLEMENTAIRE (7)
<b>HORAIRES AMENAGES (H.A)</b>						
H.A.P. OU H.A.S	28,00 €		<b>GRATUIT</b>	<b>Tarifs EXTERNES</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>Tarifs EXTERNES</b>
RANGUEIL ADMIS (2)	28,00 €					
<b>EXTERNES – Musique, Danse, Théâtre</b>						
CURSUS TRADITIONNEL OU POLE DES ARTS BAROQUES OU ADULTES : Formation musicale et/ou chant chorale et/ou Pratique Amateur (Musique, Théâtre) et/ou Érudition OU AUDITEURS Musique, Danse, Théâtre	28,00 €	De 0 à 400	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €
		De 401 à 520	120,00 €	120,00 €	180,00 €	180,00 €
		De 521 à 640	170,00 €	170,00 €	255,00 €	255,00 €
		De 641 à 1280	220,00 €	220,00 €	330,00 €	330,00 €
		De 1281 à 1800	280,00 €	280,00 €	420,00 €	420,00 €
		De 1801 à 2400	340,00 €	340,00 €	510,00 €	510,00 €
		2401 et plus	400,00 €	400,00 €	600,00 €	600,00 €
<b>PLAY MUSIC VARIATION N°3</b>	28,00 €		<b>GRATUIT</b>			
<b>PLAY MUSIC VARIATION N°4</b>	28,00 €		<b>GRATUIT</b>			

(1) Le tarif des frais de scolarité sera appliqué au vu du justificatif de domicile au nom du représentant légal ou au nom de l'élève s'il est majeur. SEUL UN DES DOCUMENTS SUIVANTS SERA ACCEPTE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION OU DE LA REINSCRIPTION : Factures d'électricité - de téléphone fixe ou internet - d'eau - de gaz – attestation d'assurance habitation (documents de moins de trois mois). En cas de non production du justificatif de domicile et de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, la tarification maximale sera appliquée.

(2) Les élèves en horaires aménagés à Rangueil (Enseignement musical inclus dans l'enseignement général) s'acquitteront des frais de dossier après leur admission.

(3) Les frais de dossier sont à régler pour toute inscription ou réinscription quelque soit le lieu de résidence. En cas de non présentation au concours ou test d'entrée, non admission, démission ou congé, ces frais ne sont pas remboursables.

(4) DEMISSIONS OU CONGES : Seuls les démissions ou congés envoyés par courrier avec accusé de réception AVANT LE 12 NOVEMBRE 2020 entraîneront l'annulation des droits de scolarité pour l'année scolaire 2020/2021, après cette date les droits de scolarité seront intégralement dus.

LES ELEVES NON ADMIS à l'issue des résultats des stages ou figurant sur liste d'attente dans une discipline instrumentale pourront démissionner des disciplines obligatoires sans s'acquitter des droits de scolarité si la démission parvient au Conservatoire par courrier recommandé avec accusé de réception AVANT LE 31 DECEMBRE 2020.

(5) Le calcul du quotient familial est appliqué à partir de l'avis d'imposition français de 2019 sur les revenus 2018 au nom du représentant légal ou au nom de l'élève. Pour les personnes vivant en couple et pour les enfants en garde alternée, le calcul est effectué à partir des 2 avis d'imposition. Il est déterminé sur la base du revenu imposable divisé par 12 mois et de la composition familiale (nombre de parts). Dans le cas où l'avis d'imposition français ne peut être fourni le tarif maximum sera appliqué.

(6) Les élèves domiciliés à Toulouse en résidence universitaire ou foyer bénéficieront du tarif résident Toulouse sous réserve de la production d'une attestation pour l'année.

(7) Coursus supplémentaires : - autre instrument (même si auditeur) ou autre discipline appartenant à un autre domaine ; par exemple danse ou théâtre pour un musicien, Jazz/Musiques actuelles ou pôle des Arts Baroques pour un élève suivant un cursus instrumental traditionnel (même si auditeur).